



Médecins formés à l'étranger (MFE) Les voies d'accès à la pratique au Canada

RÉSIDENCE

1

Vous devez ouvrir un compte **InscriptionMed** et téléverser vos documents aux fins de vérification.



2



Vous devez réussir à l'**Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada, partie 1 (EACMC1)**.

3

Vous devez réussir à l'**examen de la CNE**.



4



Vous devez attester de vos compétences linguistiques.

5

Vous devez présenter une demande de formation postdoctorale par l'entremise du **Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS)**.

- a. Vous pouvez postuler au programme une fois par année.
- b. Considérations relatives au processus de demande et d'entrevue :
 - i. Se préparer à l'entrevue.
 - ii. Comprendre que, idéalement, il n'y aura aucun écart, ou seulement un court écart, dans la pratique clinique.
 - iii. Envisager d'en apprendre davantage sur le système de santé canadien en suivant un cours de qualité, en faisant du bénévolat ou en participant au jumelage.



6



En tant que diplômé hors Canada et États Unis en médecine, vous devrez signer une entente d'engagement de service.

7

Votre programme vous guidera tout au long du processus d'autorisation d'exercice à titre de médecin canadien.



Permis d'exercer